

**AVIS D'ATTRIBUTION
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
N° 6941**

Le Port autonome de Strasbourg et la société ESPACE PAT FUCHS, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n° B 400 874 293 , dont le siège social est 65 Avenue de Strasbourg à Illkirch-Graffenstaden (67 400), ont conclu une convention d'occupation précaire rép. n° 6941en date du 6 novembre 2025 relative à la mise à disposition d'un terrain d'une surface de 3 950 m², dépendant de la parcelle cadastrale section HX n° 81, situé rue du Rhin Napoléon, à titre de régularisation et de manière rétroactive, à compter du 1er février et jusqu'au 31 mai 2025 inclus.

Le Port autonome a réalisé des mesures de publicité relative à la mise à disposition de cette emprise par une publication sur le site internet du Port autonome, du 23 août au 4 octobre 2024, cette publicité n'a fait l'objet d'aucune manifestation d'intérêt concurrente à celle de la société ESPACE PAT FUCHS, sur la base de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques

Pour toute demande de renseignement complémentaire :
Direction de la Valorisation
Tél : 03.88.21.78.01
e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.